



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Informatics Professional Services Division / Division  
des services professionnels en informatique

Les Terrasses de la Chaudière

10, rue Wellington, 4ième

étage/Floor

Gatineau

Québec

K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> SPICT - Palier 2 - Deux volets Prestation de services professionnels pour l'interopérabilité d'EDSC	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> G9292-223847/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 003
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> G9292-223847	<b>Date</b> 2020-11-12
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$ZM-625-38587	
<b>File No. - N° de dossier</b> 625zm.G9292-223847	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> Eastern Standard Time EST <b>on - le 2020-11-24</b> Heure Normale de l'Est HNE	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Haroutounian, Rosanna	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 625zm
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (873) 354-5346 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## MODIFICATION N° 003

La présente modification vise à réviser la demande de propositions et à répondre aux questions des soumissionnaires.

### RÉVISIONS APPORTÉES À LA DP

Révision N° 1 à Révision N° 12 (veuillez-vous reporter à la pièce jointe)

### QUESTIONS ET RÉPONSES

**Question 8 :** Respectueusement, le Canada peut-il clarifier les critères suivants pour le volet 1 : CTO1 b) et le point f) du formulaire O1-A, le point 2 b) du CTC1, le point 2 b) du CTC2, le point 2 b) du CTC3, le point 2 b) du CTC4, le point 2 b) du CTC5, le point 2 b) du CTC6 et le point f) des formulaires C1 à C6. Tous ces critères nécessitent une valeur de contrat initiale minimale d'un certain montant. Bien que la majorité des contrats de services professionnels en matière de TI du gouvernement du Canada établissent une valeur initiale précise à l'attribution du contrat, la plupart des autres contrats de services professionnels en matière de TI n'énoncent pas une valeur établie au moment de l'attribution du contrat. Veuillez confirmer que le Canada acceptera la **valeur réelle facturée** (taxes applicables en sus) en vertu du contrat plutôt qu'une valeur initiale spécifique du contrat en ces circonstances où aucune valeur initiale du contrat n'a été attribuée?

**Réponse 8 :** Les critères et les formulaires ont été révisés. Veuillez-vous reporter aux révisions 1 à 12 de la demande de propositions dans la pièce jointe.

**Question 9 :** Respectueusement, il y a quelques technologies et cadres sélectionnés, énumérés au CTC1, au CTC2, au CTC3 et au CTC5 du volet 1 qui sont des produits et des cadres de microservices/DevOps concurrents et qui ne seraient pas en mesure d'exister dans le même environnement technique d'une entreprise. Le Canada est-il disposé à accepter les changements proposés suivants à l'« Attribution des points » pour le CTC1, le CTC2, le CTC3 et le CTC5, et à modifier ce qui suit :

#### **CTC1**

« Dix points pour chaque technologie indiquée dans un contrat de référence qui en démontre l'expérience, **pour un maximum de points obtenus en démontrant la combinaison de 7 des 10 technologies énumérées dans chaque contrat**, jusqu'à un maximum **de 5 contrats et** de ~~50 points par technologie et de 500~~ **350** points au total. »

#### **CTC2**

« Dix points pour chaque technologie indiquée dans un contrat de référence qui en démontre l'expérience, **pour un maximum de points obtenus en démontrant la combinaison de 2 des 3 technologies énumérées dans chaque contrat**, jusqu'à un maximum **de 5 contrats et** de ~~50 points par technologie et de 150~~ **100** points au total. »

#### **CTC3**

« Dix points pour chaque technologie indiquée dans un contrat de référence qui en démontre l'expérience, **pour un maximum de points obtenus en démontrant la combinaison de 3 des 4 technologies énumérées dans chaque contrat**, jusqu'à un maximum **de 5 contrats et** de ~~50 points pour chaque technologie et de 200~~ **150** points au total. »

## CTC5

« Cinq points pour chaque technologie indiquée dans un contrat de référence qui en démontre l'expérience, **pour un maximum de points obtenus en démontrant la combinaison de 5 des 10 technologies énumérées dans chaque contrat**, jusqu'à un maximum **de 5 contrats et de 25 points** pour chaque technologie et de ~~250~~ **125** points au total. »

**Réponse 9 :** Votre recommandation a été prise en considération, mais l'Attribution des points demeure inchangée.

**Question 10 :** La présente demande de soumissions nécessite un niveau d'effort très élevé de la part des soumissionnaires ainsi que des lettres signées par les clients, le tout en temps de pandémie de COVID-19. De nombreux clients ne disposent pas d'un accès immédiat aux documents dont ils ont besoin pour effectuer les vérifications et apposer leur signature et auront besoin de davantage de temps pour renvoyer les documents signés. Pour s'assurer que les personnes-ressources des clients disposent de suffisamment de temps et que l'État reçoit des réponses de haute qualité dans le cadre de la présente demande de soumissions, veuillez reporter la date de clôture au **11 décembre 2020**.

**Réponse 10 :** La période de sollicitation ne sera pas prolongée pour le moment.

**Question 11 :** Pour le volet de travail 1, les soumissionnaires doivent utiliser les contrats indiqués au critère technique obligatoire (CTO) 1-A pour répondre au CTO1-B. Le Canada pourrait-il confirmer si les soumissionnaires peuvent utiliser des ressources individuelles supplémentaires qui ne sont pas énumérées dans leur réponse au CTO1-A mais qui ont été fournies dans le cadre du contrat indiqué au CTO1-A pour répondre au CTO1-B (dans la mesure où ces ressources respectent tous les autres critères, comme une mise en correspondance à 70 % aux tâches et aux produits livrables de l'énoncé des travaux)?

**Réponse 11 :** Confirmé. Le soumissionnaire peut utiliser les jours facturables des ressources supplémentaires qui ont fourni des services dans le cadre du contrat indiqué dans la réponse au critère CTO1-A afin de démontrer l'expérience requise pour le critère CTO1-B. Le soumissionnaire doit démontrer comment chaque ressource est identique ou semblable à la ressource pour laquelle le soumissionnaire démontre l'expérience, comme indiqué dans le critère, et il doit s'assurer que toutes les exigences du critère sont respectées. La même chose s'applique au CTO1-B pour les deux volets de travail.

**Question 12 :** Volet de travail 1 : En ce qui concerne la lettre d'attestation signée par le client pour le CTO1-A, il semblerait que les soumissionnaires doivent faire signer le tableau 1, qui doit être rempli pour chaque ressource. Les soumissionnaires peuvent-ils plutôt faire signer le formulaire pour le critère obligatoire 1 pour chaque contrat afin de réduire le fardeau administratif des clients, qui doivent signer jusqu'à 4 documents?

**Réponse 12 :** Dans sa réponse au CTO1-A, pour le volet de travail 1 et le volet de travail 2, le soumissionnaire doit fournir une attestation signée par le chargé de projet ou le responsable technique du contrat pour attester que les renseignements fournis relativement au contrat sont exacts. Cela comprend les informations requises afin de démontrer l'expérience de chaque ressource. Les formulaires et les tableaux visent à aider les soumissionnaires à préparer leur réponse. Il incombe au soumissionnaire de démontrer clairement dans sa soumission qu'il satisfait aux exigences de chaque critère, comme il est indiqué à la pièce jointe 4.1 et à la pièce jointe 4.2, et dans toute modification à l'invitation à soumissionner pour les volets de travail soumissionnés par le soumissionnaire.

**Question 13 :** Dans un même ordre d'idées, étant donné l'exigence de fournir jusqu'à huit signatures de clients et jusqu'à 30 références de clients distinctes pour répondre aux critères cotés, un niveau d'effort considérable est requis pour préparer une réponse à la présente demande de propositions (DP). Par conséquent, le Canada envisagerait-il de reporter de trois semaines la date de clôture pour cette DP afin d'accorder aux soumissionnaires suffisamment de temps pour préparer leur soumission?

**Réponse 13 :** La période de sollicitation ne sera pas prolongée pour le moment.

**Question 14:** Annexe B – *Base de paiement* : Depuis peu, il est pratique courante dans le cadre des DP portant sur les services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) du volet 2 d'une envelopure semblable de demander aux soumissionnaires de fournir uniquement les taux pour les catégories de niveau 3 et d'attribuer un pourcentage d'automatisation consacré aux catégories de niveau 2 correspondantes, qui est automatiquement indiqué en conséquence pour toutes les catégories de niveau 2 correspondantes. Cette approche permet d'éliminer le risque que les soumissionnaires établissent des taux de soumission faibles pour les catégories de ressources qu'ils n'ont pas l'intention d'utiliser si un contrat leur est accordé. Par exemple, dans le cadre de la demande de soumissions pour le volet 2 des SPICT **08915-170500/B**, Affaires mondiales Canada a eu recours à cette approche, qui pourrait être utilisée dans le cadre de la présente demande de soumissions, comme suit :

Catégorie de ressource	Niveau d'expertise	Taux quotidien ferme (à remplir par le soumissionnaire)
Architecte d'applications et de logiciels	Niveau 3	
	Niveau 2	90 % du niveau 3

Le Canada envisagerait-il de modifier l'annexe B – *Base de paiement* de la DP pour adopter cette approche relativement aux catégories d'établissement de prix pour les VOLETS DE TRAVAIL 1 et 2?

**Réponse 14:** Votre recommandation a été prise en considération, mais la Base de paiement demeure inchangée.

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.**

**REMARQUE :** UNE SOUMISSION DÉJÀ PRÉSENTÉE PEUT ÊTRE MODIFIÉE AVANT LA DATE DE CLÔTURE. LA CORRESPONDANCE CONCERNANT UNE MODIFICATION DEVRA INDIQUER LE NUMÉRO DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS ET LA DATE DE CLÔTURE DES SOUMISSIONS. LES SOUMISSIONS DOIVENT ÊTRE SOUMISES UNIQUEMENT À L'UNITÉ DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS DE TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA (TPSGC) VIA LE SERVICE CONNEXION POSTEL.

Remarque : Pour les soumissionnaires qui doivent s'inscrire à Connexion postel, voici l'adresse électronique : [tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca). Les soumissionnaires intéressés doivent s'inscrire le plus tôt possible et, dans tous les cas, au moins six jours ouvrables avant la date et l'heure de clôture de la DP (afin de garantir une réponse). Les demandes d'ouverture de conversation Connexion postel reçues après cette date pourraient rester sans réponse.